

(1)

(N° 83.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1889.

Crédit de 130,000 francs pour remboursement de rentes par l'État (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DELIÈGE.

MESSIEURS,

Le projet de loi qui vous a été présenté dans la séance du 5 février courant, et qui a pour objet d'autoriser le Gouvernement à rembourser seize rentes dues par l'État, n'a été, ni dans les sections, ni en section centrale, l'objet d'aucune observation; il y a reçu une complète adhésion.

Nous venons donc, Messieurs, vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
DE LIÈGE.

Le Président,
VERHAEGEN.

(1) Projet de loi, n° 72.

(2) La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. MOREAU, LOUIS GODLET, DE LIÈGE, HENRI DUMORTIER, ORBAN et DE BREYNE.